



CSE du 16 mai 2019

Déclaration du SNES-FSU

Bonjour à toutes et à tous,

« Le fonctionnaire est un homme de silence. Il sert, il travaille et il se tait. » La formule de Michel Debré dans les années 1950 renvoie à la conception d'un fonctionnaire aux ordres, sans droits ni capacité d'expression.

La citation et sa variante « Un fonctionnaire, ça fonctionne » est encore utilisée comme argument d'autorité face aux contestations : conformez-vous aux prescriptions. Appliquez les réformes. Ne contestez pas !

Or, si un fonctionnaire doit en effet obéir aux ordres de sa hiérarchie, toute l'histoire du statut est celle de la mise en œuvre de dispositions qui contrebalancent le principe d'obéissance : un fonctionnaire conçoit son métier, possède des droits, peut exprimer des désaccords ! Et le service public ne s'en porte que mieux. Ainsi, il est rendu par des praticiens réflexifs et non par des exécutants dociles.

L'équilibre entre droits et obligations est remis en cause par les pressions inacceptables d'un management devenu fou, tant il ne supporte pas la contestation.

Une administration qui refuse à une collègue d'être accompagnée à une convocation hiérarchique, des collègues convoqués pour ne pas avoir obtenu un baccalauréat blanc, d'autres rappelés à l'obéissance parce qu'ils annoncent leur refus de prendre en charge un enseignement nouveau qui ne correspond pas à leur qualification (SNT en Seconde)... et dans le même temps une parlementaire rapporteure d'une loi sur l'éducation qui convoque des cadres de l'Éducation nationale pour défendre son point de vue, en toute impunité...

La situation est inquiétante.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre, un changement urgent.